

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Georges MEZUI (pouvoir M. DESEILLE) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir Mme JUBAN) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET DE LA DELIBERATION

Informations sur la rentrée scolaire 2020-2021

Monsieur Lehenoff expose :

Mesdames, Messieurs,

La rentrée scolaire constitue chaque année un temps fort pour les élèves et leurs familles, les professionnels de l'Éducation nationale mais également pour la Ville de Dijon qui fait de la réussite éducative une priorité.

Les mesures sanitaires liées à la Covid-19

La Ville est particulièrement attachée au retour à l'école de l'ensemble des élèves dijonnais à l'occasion de cette rentrée scolaire.

Toutes les dispositions prévues dans le Protocole sanitaire de l'Éducation nationale sont mises en œuvre par les services municipaux : entretien et désinfection des locaux, du mobilier et des matériels,

application des gestes barrières, mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques pour les personnels municipaux...

Le projet éducatif global

La Ville consacre près de 65 millions d'euros par an à l'éducation des 0-25 ans, dans le cadre d'une stratégie cohérente : le Projet Éducatif Global (PEG).

Contribuant à l'égalité des enfants et des jeunes par l'éducation, le PEG a pour ambition de permettre à tous les petits dijonnais de bien grandir dans leur ville et de les accompagner dans l'apprentissage de la citoyenneté, en complémentarité avec l'École.

La Ville agit au profit des enfants et de leur famille à plus d'un titre : les structures d'accueil de jeunes enfants, les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, les moyens de fonctionnement des écoles primaires, la restauration scolaire, le conservatoire à rayonnement régional, les bibliothèques, la Minoterie, les activités sportives, etc, ...

Les écoles occupent naturellement une place centrale au sein de ce vaste édifice éducatif.

Les effectifs et la carte scolaire

Les premiers chiffres communiqués par les écoles publiques permettent de recenser 6 255 élèves en élémentaire et 3 836 en maternelle, soit une évolution par rapport aux chiffres de la rentrée de septembre 2019 (incluant les classes spécialisées) de + 52 élèves en élémentaire et - 187 élèves en maternelle.

Globalement, la population scolaire des écoles publiques dijonnaises s'établit donc en septembre 2020 à 10 091 élèves contre 10 226 élèves en septembre 2019, soit une diminution de 135 élèves (- 1,32%).

Les effectifs des écoles privées s'élèvent, quant à eux, à 2 907 élèves à la rentrée de septembre 2020, contre 2 969 élèves à la rentrée de septembre 2019, soit une diminution de 62 élèves (- 2,08%).

Cette légère diminution des effectifs, impactant principalement les écoles maternelles, résulte de la baisse constatée au niveau national du nombre de naissances depuis l'année 2015, qui ne permet pas de remplacer les générations précédentes, plus importantes.

Par ailleurs, l'instruction obligatoire dès 3 ans introduite à la rentrée 2019, n'a pas eu d'impact sur les effectifs, la très grande majorité des enfants fréquentant déjà l'école dans les secteurs urbains.

A noter la légère hausse des effectifs dans les écoles élémentaires (+0,8%) alors qu'une diminution s'amorce au niveau national (-0,18%).

La politique de construction de logements portée par la Municipalité permet indéniablement de sauvegarder les effectifs, sans laquelle ils auraient sans aucun doute diminué de manière plus importante.

Dijon bénéficie en outre d'une carte scolaire favorable puisque le solde des ouvertures et fermetures de classes dans les écoles publiques dijonnaises est positif, avec 16 classes de plus que l'année dernière. A noter que depuis 2010, le solde des ouvertures/fermetures est positif chaque année.

Afin d'offrir des conditions d'apprentissage favorisées aux élèves des quartiers les plus en difficulté, la Ville accompagne l'Éducation nationale dans le dispositif de dédoublement des classes en REP.

Ainsi, après 12 ouvertures de classe en 2018 pour le dédoublement des CP, 6 ouverture de classe en 2019 pour le dédoublement des CE1, 4 ouvertures de classe à la rentrée 2020 permettent la mise en œuvre du dédoublement des classes de grande section dans les écoles maternelles situées en REP. La Ville s'est investie dans ce projet en réalisant des travaux d'aménagement des locaux, en achetant du nouveau mobilier scolaire et en dotant les écoles de crédits supplémentaires pour les fournitures.

Les travaux dans les 77 écoles

Depuis 2001, la Ville a engagé plus de 62 millions d'euros pour réaliser des travaux dans les écoles, les accueils périscolaires et les accueils extrascolaires, en vue d'améliorer le cadre d'apprentissage et de loisirs des enfants.

En 2020, la Ville y consacre 2,2 millions d'euros, avec notamment les opérations d'envergure suivantes :

- Rénovation intérieure de l'école élémentaire Mansart – 2ème tranche (394 000 €)
- Rénovation énergétique du groupe scolaire Lamartine – 3ème tranche (250 000 €)
- Aménagement d'une salle de classe et rénovation intérieure du bâtiment « logements » du groupe scolaire Lamartine (123 000 €)
- Réfection des façades du groupe scolaire Petit Bernard (252 000 €)

- Réfection de la façade de l'école maternelle York et installation de volets roulants (100 000 €)

La préoccupation environnementale est prise en compte depuis plusieurs années dans l'élaboration du programme de travaux dans les écoles, intégrant le volet du confort thermique des élèves et des équipes pédagogiques, avec notamment :

- la suppression progressive des bâtiments préfabriqués,
- la construction de nouveaux bâtiments répondant aux normes de la réglementation thermique en vigueur,
- les rénovations thermiques du bâti (selon les préconisations d'audits énergétiques préalables) : isolation thermique extérieure, changement des menuiseries, mise en place de systèmes de ventilation,
- les travaux de rénovation et d'isolation des toitures,
- ou encore l'installation de volets roulants ou stores extérieurs ou brise-soleil sur les façades des écoles les plus exposées.

La restauration scolaire : l'excellence en matière de qualité, sécurité sanitaire et développement durable

La ville de Dijon, qui assure elle même la production de près de 8 000 repas par jour poursuit, en lien avec Dijon Métropole, son objectif de développement des produits issus de l'agriculture biologique et de proximité à coût constant (grâce aux économies permises par le plan de réduction du gaspillage alimentaire).

La part de produits issus de l'agriculture biologique approche les 35% des dépenses d'alimentation réalisées durant l'exercice budgétaire 2019. 82% des repas comportent au moins un composant bio hors pain (qui est bio et local).

Les menus sans protéines animales (menus végétariens) continuent à être proposés une fois par semaine. Les services étudient la mise en place d'une alternative quotidienne au menu classique conformément au programme municipal.

Après les premières mesures de réduction des volumes de pain, de sauces et de grammages réalisées en 2018 et 2019, le plan de réduction du gaspillage alimentaire se poursuit principalement par les cycles de pesées des restes de production et des restes d'assiette, l'expérimentation de menus à 4 composantes au lieu de 5, la poursuite du service à table, et l'étude des comportements alimentaires des enfants (notamment au regard des légumineuses en partenariat avec le CSGA).

L'ensemble des mesures mises en œuvre a d'ores et déjà permis de réduire le gaspillage de 40 %.

Les accueils de loisirs : priorité au bien-être des enfants

Avant ou après la classe (temps périscolaire) et pendant les vacances scolaires (temps extrascolaires), de 7h à 19h, la Ville accueille les enfants et leur propose des activités de découverte et d'éveil, indispensables pour bien grandir, pour favoriser le vivre ensemble et développer la citoyenneté.

Les interventions municipales sur le temps scolaire

La Ville propose aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires des séances qui se déroulent sur le temps scolaire, assurées par des agents de la Ville ou des intervenants professionnels rémunérés par elle : sports collectifs, natation, initiation musicale, projets artistiques ou résidences d'artistes, actions environnementales, prévention à la santé, ... Chaque année, près de 8 500 heures (soit l'équivalent de près de 4 jours pour chaque classe) sont assurées par la Ville sur le temps scolaire, auxquelles s'ajoutent les sorties dans les musées, à l'Opéra, au Jardin des sciences ou encore à la piste de sécurité routière.

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles et les accueils de loisirs

L'accessibilité des enfants en situation de handicap aux services publics éducatifs fait l'objet d'une attention particulière.

La Ville de Dijon compte 14 unités localisées d'inclusion scolaire et 2 classes externalisée permettant d'accueillir 210 enfants présentant des troubles des fonctions cognitives, motrices ou auditives, des troubles complexes du langage ou autistiques.

Par ailleurs, sur les temps périscolaires et extrascolaires, la Ville met désormais en œuvre un accompagnement spécifique des enfants en situation de handicap, afin qu'ils puissent bénéficier de ces temps dans des conditions adaptées (recrutement et formation de personnel, accompagnement individuel des enfants et de leur famille, sensibilisation et formation des équipes d'animation).

Des mesures sociales supplémentaires pour accompagner les foyers ayant des ressources situées en dessous et autour du seuil de pauvreté

Au-delà de la tarification au taux d'effort que la Ville de Dijon pratique depuis de nombreuses années dans une logique d'équité sociale, elle a décidé, lors du Conseil municipal du 10 juillet dernier, d'agir de façon forte sur les tranches tarifaires situées autour du seuil de pauvreté (1 026 € à DIJON) pour le second semestre 2020 en validant les mesures suivantes :

- gratuité de la restauration scolaire pour les familles ayant des ressources inférieures à 1 200€/mois,
- réduction de 50 % du tarif des accueils de loisirs et de la restauration scolaire pour les familles ayant moins de 1 400 € de revenus par mois.